

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 526**15 mai 2003****SOMMAIRE**

AIG European Real Estate, S.à r.l., Luxembourg ..	25236	Grand-Baie S.A., Luxembourg	25232
Alpha Investimenti Sicav, Luxembourg	25217	Green Heaven S.A., Luxembourg	25219
Alumni International, S.à r.l., Luxembourg	25236	Heavy Duty Consult S.A., Luxembourg	25241
Alumni International, S.à r.l., Luxembourg	25240	Human Resources Management S.A., Luxem- bourg	25229
Aquitaine Investissements S.A., Luxembourg	25223	Human Resources Management S.A., Luxem- bourg	25229
Aquitaine Investissements S.A., Luxembourg	25223	Imex Trading S.A.	25224
Aquitaine Investissements S.A., Luxembourg	25223	Inapa Luxembourg S.A., Ehlerange	25202
Azuro Participation S.A., Luxembourg	25222	Inapa Luxembourg S.A., Ehlerange	25202
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg	25217	Inter Europe Immobilier, S.à r.l.	25213
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg	25218	Intergin S.A., Luxembourg	25225
Barilla Finance S.A., Luxembourg	25224	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg	25230
Barilla Finance S.A., Luxembourg	25224	Leinad Holding S.A., Luxembourg	25245
Biomedic Laboratories Holding S.A., Luxembourg	25231	Liberty Investment S.A., Luxembourg	25216
Biomedic Laboratories Holding S.A., Luxembourg	25231	Locarest, S.à r.l., Luxembourg	25221
Bradbury Luxembourg S.A., Luxembourg	25226	Luxembourg Online S.A., Luxembourg	25226
Catering Enterprises International Holding Limited S.A., Luxembourg	25232	Luxembourg Online S.A., Luxembourg	25226
Chameron S.A., Luxembourg	25232	Luxiver S.A.H., Luxembourg	25225
Claudia & Romain, S.à r.l.	25218	Madla International Holding S.A., Luxembourg ..	25225
Cofimi S.A., Luxembourg	25220	Matpro S.A., Luxembourg	25230
Creadrive S.A., Luxembourg	25231	Matpro S.A., Luxembourg	25230
Credipop S.A., Luxembourg	25219	Mortaguense, S.à r.l., Remich	25227
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	25208	Napoléon Bonaparte, S.à r.l., Luxembourg- Grund	25215
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	25213	Napoléon Bonaparte, S.à r.l., Luxembourg- Grund	25216
E.R.I. S.A., Luxembourg	25214	NETC, S.à r.l., Nosedas' Expertise and Trading Company, Luxembourg	25245
(Les) Entreprises Gilles Moury Luxembourg S.A., Luxembourg	25228	Nios Holding S.A., Luxembourg	25235
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg	25216	Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A., Bascharage	25204
Euro Re S.A., Luxembourg	25203	Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A., Bascharage	25204
Eurofonprofit, Sicav, Luxembourg	25231	Nouvelle Optilux, S.à r.l., Bertrange	25222
Family Office Luxembourg S.A., Luxembourg	25218	Ocean Sky S.A., Luxembourg	25215
First International Broker S.A., Luxembourg	25243	Orly Luxembourg S.A., Marnach	25205
Flaminia Consulting S.A., Luxembourg	25244	Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg	25241
Flaminia Consulting S.A., Luxembourg	25244	Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg	25243
Gantt S.A.H., Luxembourg	25221	Placindus S.A.H., Luxembourg	25226
Gantt S.A.H., Luxembourg	25225	Prewos 1 S.A., Luxembourg	25228
Gebelux S.A., Weiswampach	25203	Promax S.A., Luxembourg	25230
Gestelec S.A., Luxembourg	25229		

Prudential International Funds, Sicav, Luxembourg	25208	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25223
Quasar S.A., Luxembourg	25208	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25229
R.E.S.P.O.N.S.E., S.à r.l., Fischbach/Mersch	25247	Techno Gama S.A., Esch-sur-Alzette	25227
Serocytolux S.A., Luxembourg	25243	Titan S.A.H., Luxembourg	25235
SIF Investment Fund, Sicav, Luxembourg	25213	Topinambour S.A., Luxembourg	25211
Smith S.A., Luxembourg	25224	Unicredit Capital Italia Advisory Company S.A., Luxembourg	25235
Squad Holding S.A., Luxembourg	25222	Vicaro S.A., Erpeldange	25206
Squad Holding S.A., Luxembourg	25222	WB-Stam Investment, S.à r.l., Luxembourg	25232
Stratus Technologies International, S.à r.l., Luxembourg	25236	WB-Stam Investment, S.à r.l., Luxembourg	25234
Sunstar Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25228		

**INAPA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.
(anc. POPYRUS S.A.)**

Siège social: Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 4.759.

RECTIFICATIF

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- 1) La société BUROPAPIER ayant son siège social à Huizingen (Belgique).
- 2) Monsieur Patrice Bourgeois, demeurant à Paris 1, avenue de Camoëns.
- 3) Monsieur Michel Couderc, demeurant à Mareil s/Mauldre, 5, avenue de la Chardonnière.
- 4) Madame Maria Eriksson, demeurant à Asnières, 5, rue de la Station.

Tous ici représentés par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé données à Paris le 13 janvier 2003, demeurées annexées à un acte reçu par le notaire instrumentant le 16 janvier 2003.

Les comparants requièrent le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Par acte en date du 16 janvier 2003, l'assemblée générale de la société POPYRUS S.A. a procédé à la modification de la dénomination de la société.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la nouvelle dénomination de la société qui est INAPA LUXEMBURG S.A. et non INAPA LUXEMBOURG S.A.

Dès lors, sans apporter aucune autre modification à cet acte, il faut lire comme il suit la résolution unique:

«Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de POPYRUS S.A. en INAPA LUXEMBURG S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INAPA LUXEMBURG S.A.

Et les statuts coordonnés de la Société doivent être modifiés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 138S, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

J. Elvinger.

(020052.3/211/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**INAPA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.
(anc. POPYRUS S.A.)**

Siège social: Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 4.759.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(020053.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

EURO RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 42.294.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 21 mars 2003*

L'Assemblée Générale du 21 mars 2003 renomme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société EURO RE

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019138.3/682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GEBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 12, route de Clervaux.
R. C. Diekirch B 3.362.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2002

Le mercredi, 2 janvier 2002 à 17.00 heures, les actionnaires de GEBELUX S.A. ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis à Weiswampach.

Une feuille de présence est émergée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Karl-Heinz Theissen, commerçant, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, est élu Président de l'assemblée.

Monsieur Joseph Degesves, administrateur-délégué, demeurant à B-5340 Ciney, est appelé comme scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur, Monsieur Michel Ory, directeur, demeurant à B-5340 Gesves, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présent ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

La feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président met à la disposition de l'assemblée

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence.

Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocation.

L'assemblée peut donc décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, le président rappelle que les questions suivantes sont portés à l'ordre du jour:

- démission d'un administrateur;
- nomination d'un administrateur-délégué et d'un administrateur;
- autorisation du conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour

1. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance de la démission au 31.12.2001 de Monsieur Marcel Theissen, demeurant à B-4780 Recht, Rue de l'Etang 8, comme administrateur-délégué et comme administrateur. Elle accepte la démission de Monsieur Marcel Theissen et lui donne pleine et entière décharge pour son mandat passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Karl-Heinz Theissen, commerçant, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1, comme administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Karl-Heinz Theissen, commerçant, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1, comme administrateur-délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17.30 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

K.-H. Theissen / J. Degesves / M. Ory

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2003, réf. DSO-AD00104. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900947.4/667/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2003.

**NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A., Société Anonyme,
(anc. HOSTELLERIE DE LA GARE S.A.).**

Siège social: Bascharage, 1, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 92.531.

L'an deux mille trois, le trois avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOSTELLERIE DE LA GARE S.A. avec siège social à Bascharage, 1, rue de la Continentale, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 mars 2003, numéro 2675 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2003, volume 886, folio 46, case 1, en voie d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Monsieur Fabrice Digne, chef de cuisine, demeurant à L-4917 Bascharage, 1 rue de la Continentale,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Sommer, employée privée, demeurant à F-Boust.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Ledanois, maître d'hôtel, épouse de Monsieur Fabrice Digne, demeurant à L-4917 Bascharage, 1, rue de la Continentale.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la dénomination sociale de la société.
- 2) Modification de l'article premier des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre cent vingt et un euros (421,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Digne, S. Sommer, F. Ledanois, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2003, vol. 886, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2003.

A. Biel.

(014206.4/203/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 1, rue de la Continentale.

R. C. Luxembourg B 92.531.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(014210.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

ORLY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Marnach.
R. C. Luxembourg B 93.078.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002

Le jeudi, 30 mai 2002 à 19.00 heures, les actionnaires de ORLY LUXEMBOURG S.A. ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis à Marnach.

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Joseph Meyer, administrateur-délégué, demeurant à B-4782 Schönberg, est élu Président de l'assemblée.

Monsieur Marc Reiff, administrateur-délégué, demeurant à Clervaux est appelé comme scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur, Monsieur Mario Reiff, administrateur-délégué, demeurant à Marnach, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présent ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

La feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence;
- 3) le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001;
- 4) le rapport du Conseil d'Administration;
- 5) le rapport du Commissaire aux comptes.

Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocation.

Ensuite, le président rappelle que les questions suivantes sont portés à l'ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001,
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2001;
- 3) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.
- 4) Approbation des comptes;
- 5) Affectation du résultat;
- 6) Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- 7) Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire,
- 8) Divers.

Puis, le président demande au secrétaire de lire les comptes arrêtés au 31 décembre 2001, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le secrétaire en donne lecture.

Le président ouvre alors les débats.

Divers propos sont échangés entre les membres, puis, plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2001, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels que présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle décide d'affecter comme suit le bénéfice de 4.067.100 LUF de l'exercice 2001:

- report à nouveau: 4.067.100 LUF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle donne décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide à l'unanimité de renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008 les mandats des administrateurs et du Commissaire, à savoir:

- Monsieur Norbert Reiff, pensionné, demeurant à L-9753 Heinerscheid, administrateur;
- Monsieur Mario Reiff, commerçant, demeurant à L-9753 Heinerscheid, administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph Meyer, commerçant, demeurant à B-4782 Sankt-Vith, administrateur-délégué,
- Monsieur Edgard Wagener, commerçant, demeurant à B-4760 Büllingen, administrateur,
- Monsieur Marc Reiff, commerçant, demeurant à L-9710 Clervaux, administrateur-délégué;

- Monsieur Karl-Heinz Born, expert-comptable, demeurant à B-4785 Born, commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20.00 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

J. Meyer / M. Reiff / M. Reiff

Le Président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2003, réf. DSO-AD00107. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900946.4/667/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2003.

VICARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. La société anonyme ALLFIT HOLDING, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 avril 2003, en voie de formalisation, ici représentée par deux membres de son conseil d'administration, à savoir:

a. la société anonyme FN HERMES S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, cette dernière ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Erwin Schröder, demeurant à B4783 St.Vith, Schlierbach 9B;

b. la société à responsabilité limitée FIDUNORD, S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot,

cette dernière ici représentée par son gérant, Monsieur Erwin Schröder, demeurant à B-4783 St.Vith, Schlierbach 9B;

2. Monsieur Patrick Peters, employé privé, demeurant à L-9142 Burden, 10, um Kettenhouscht.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VICARO S.A.

Cette société aura son siège à Erpeldange/ Ettelbruck. Le siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier.

La société a, en outre, pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou mise en valeur de brevets et de licences y attachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création ou au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il pourra être émis au nom du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Art. 4. Dans les limites admises par la loi, le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital social conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5), deuxième alinéa, de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé des administrateurs restants et du ou des commissaires réunis, a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration

peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex, télécopie ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8 . La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La première assemblée se réunira en 2004.

Art. 13. Les convocations aux assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1) la société anonyme ALLFIT HOLDING S.A., trois cent quinze actions	315
2) Monsieur Patrick Peters, trente-cinq actions	35

Total: trois cent cinquante actions	350
-------------------------------------	-----

Toutes les actions ont été libérées jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 87.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) la société anonyme FN HERMES S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot;

b) Monsieur Patrick Peters, employé privé, demeurant à L-9142 Burden, 10, um Kettenhouscht;

c) Madame Sylvia Kavse, employée privée, épouse de Monsieur Patrick Peters, demeurant à L-9142 Burden, 10, um Kettenhouscht;

3. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Patrick Peters, prénommé;

4. Est nommée commissaire:

la société à responsabilité limitée FN SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

6. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation des frais

Les frais à charge de la société, en raison de sa constitution, sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et, passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Schröder, P. Peters, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 8 avril 2003, vol. 610, fol. 81, case 2. – Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 avril 2003.

M. Cravatte.

(900944.4/205/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2003.

PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(019411.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.211.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice-President, DEXIA-BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Mario Guetti, Senior Vice-President, DEXIA-BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Daniel Kuffer, Senior Vice-President, DEXIA-BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Yves Lahaye, Senior Vice-President, DEXIA-BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. François Pauly, DEXIA SIM ITALIA SpA, 12, via Rovello, I-20121 Milano

- M. Frank N. Wagener, Membre du Comité de Direction, DEXIA-BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Pour DEXIA LUXPART, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019413.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

QUASAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 92.571.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 mars 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUASAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président, du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 2.200,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Rik Cousin, indépendant, demeurant 251, Menenstraat, B-8560 Wevelgem,
 - b) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg,
 - c) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.
- 5) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres administrateurs-délégués.
- 6) L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 17CS, fol. 19, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

P. Frieders.

Réunion du conseil d'administration du 6 mars 2003

Sont présents:

- M. Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur
- M. Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Est excusé:

M. Rik Cousin, 251, Menenstraat, B-8560 Wevelgem, administrateur

A l'unanimité le conseil d'administration prend les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé président du conseil d'administration:
Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg.

- 2) Est nommé administrateur-délégué:

M. Rik Cousin, indépendant, demeurant 251, Menenstraat, B-8560 Wevelgem.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

L. Braun / P. Lutgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

TOPINAMBOUR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 92.590.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 mars 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOPINAMBOUR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions.	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Rik Cousin, indépendant, demeurant 251, Menenstraat, B-8560 Wevelgem,

b) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg,

c) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

5) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres administrateurs-délégués.

6) L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 17CS, fol. 19, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

P. Frieders.

Réunion du conseil d'administration du 6 mars 2003

Sont présents:

- M. Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

- M. Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Est excusé:

M. Rik Cousin, 251, Menenstraat, B-8560 Wevelgem, administrateur

A l'unanimité le conseil d'administration prend les résolutions suivantes:

1) Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg.

2) Est nommé administrateur-délégué:

M. Rik Cousin, indépendant, demeurant 251, Menenstraat, B-8560 Wevelgem.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

L. Braun / P. Lutgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014244.3/212/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

SIF INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.632.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 4 mars 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Christian Baillet, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCE, Löwenstrasse, 19, CH-8001 Zurich

- M. Jacques Elvinger, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, Place Winston Churchill, 2, L-1340 Luxembourg

- M. N. Peter Ruys, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCE, Löwenstrasse, 19, CH-8001 Zurich

- M. Rolf Ehlers, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCE, Löwenstrasse, 19, CH-8001 Zurich

Pour SIF INVESTMENT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019414.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.803.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(019416.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

INTER EUROPE IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 79.228.

—
La société civile immobilière A.S. IMMO S.C.I., établie et ayant son siège à L-2537 Luxembourg, 32, rue du Dernier Sol, représentée par son administrateur unique actuellement en fonction, dénonce à compter de ce jour, en sa qualité de propriétaire, le siège social de la société à responsabilité limitée INTER EUROPE IMMOBILIER, S.à r.l., immatriculée au R. C. Luxembourg sous le numéro B 79.228.

Dès lors, son siège n'est plus sis à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019541.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

E.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.411.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2002

Le vendredi, 14 juin 2002 à 10.00 heures, les actionnaires de E.R.I. S.A. ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis à Luxembourg.

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Jeannot Flick, administrateur-délégué, demeurant à F-57050 Plappeville, est élu Président de l'assemblée.

Monsieur Pascal Farneti, administrateur, demeurant à F-57120 Rombas, est appelé comme scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur, Monsieur Jean Kempnich, administrateur, demeurant à F-57155 Marly, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

La feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence;
- 3) le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001;
- 4) le rapport du Conseil d'Administration;
- 5) le rapport du commissaire aux comptes.

Chaque actionnaire se désiste autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de convocation.

Ensuite, le président rappelle que les questions suivantes sont portées à l'ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001;
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2001;
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2001;
- 4) Approbation des comptes;
- 5) Affectation du résultat;
- 6) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 7) Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire;
- 8) Divers.

Puis, le président demande au secrétaire de lire les comptes arrêtés au 31 décembre 2001, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes.

Le secrétaire en donne lecture.

Le président ouvre alors les débats.

Divers propos sont échangés entre les membres, puis, plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2001, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels que présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle décide d'affecter comme suit la perte de 772.637,- LUF de l'exercice 2001:

- Report à nouveau: - 772.637,- LUF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire annuelle donne décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'au commissaire aux comptes pour son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire annuelle décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008. Il s'agit de:

- Monsieur Jeannot Flick, chef d'entreprise, demeurant à F-57050 Plappeville, 29, rue de la Saussaie, administrateur-délégué,

- Monsieur Pascal Farneti, conseil, demeurant à F-57120 Rombas, 6, rue des Bergeronnettes, administrateur,

- Monsieur Jean Kempnich, retraité, demeurant à F-57155 Marly, 4, rue Saint-Michel, administrateur,

FIDUNORD, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, commissaire.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.00 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

J. Flick / P. Farneti / J. Kempnich

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2003, réf. DSO-AC00268. – Reçu 16 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(019122.3/667/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

OCEAN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.882.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 2002 que:

- La libération intégrale du capital social a été constatée par le versement de EUR 23.250,- par les actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019818.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

NAPOLEON BONAPARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. RISTORANTE PIZZERIA LA GONDOLA, S.à r.l.).

Siège social: L-1238 Luxembourg-Grund, 7, rue Bisserweg.

R. C. Luxembourg B 58.257.

—
L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Fernand Cirelli, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange, 208, rue de Luxembourg.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée RISTORANTE PIZZERIA LA GONDOLA, S.à r.l. avec siège social à L-1475 Luxembourg, 5, Plateau du St. Esprit,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Capellen, en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial Recueil C no 293, du 12 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 13 octobre 1997, publié au Mémorial C n° 586, du 10 février 1998 et les statuts ont été rectifiés, suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Capellen, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, n° 86, du 10 février 1998.

L'associé unique prie le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société et de donner à l'article 3 des statuts, la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination de NAPOLEON BONAPARTE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse du siège social à celle de L-1238 Luxembourg-Grund, 7, rue Bisserweg.

Troisième résolution

L'associé unique décide:

a) de confirmer comme gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Fernand Cirelli, prénommé;

b) et de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, comme gérant technique de la prédite société, Monsieur Azmi Affandi, cuisinier consultant, demeurant à Esch-sur-Alzette, 20, rue Pasteur.

Quatrième résolution

La société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente sont évalués approximativement à quatre cent cinquante euros (450,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cirelli, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2003, vol. 886, fol. 44, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2003.

A. Biel.

(014344.3/203/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

NAPOLEON BONAPARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg-Grund, 7, rue Bisserweg.

R. C. Luxembourg B 58.257.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(014346.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.701.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour ETRA GLOBAL ADVISORY S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(019417.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LIBERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 85.715.

—
*Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of the shareholders
of the company held on 24th March 2003 at the registered office*

The meeting decided to accept the resignation of Mr. Aida Kuniaki as a director of group A. By special vote, the meeting granted full discharge to Mr. Aida Kuniaki for the duties performed during his mandate.

The meeting decided to appoint Mr. Takashi Yamada, director, residing in Via Giuseppe Frua 20, I-Milano as a new director of group A.

Translation into French / Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société qui s'est tenue en date du 24 mars 2003 au siège social*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Aida Kuniaki de ses fonctions d'administrateur de groupe A. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Aida Kuniaki pour l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Takashi Yamada, administrateur, demeurant Via Giuseppe Frua 20, I-Milan en qualité de nouvel administrateur de groupe A.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019653.3/806/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ALPHA INVESTIMENTI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour ALPHA INVESTIMENTI SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(019418.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme,
(anc. BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.194.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 février 1982, publié au Mémorial C numéro 122 du 9 juin 1982. Les statuts de la société ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 2000, publié au Mémorial, C numéro 252 du 4 avril 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marie Valenne, banquier, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Grégoire, secrétaire général de banque, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Poskal, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les quinze mille et une (15.001) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale en BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE (la «société»).»

Version anglaise:

«**Art. 1.** The company is established in the form of a «société anonyme» under the name of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE (the «Company»).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, en BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, et ce avec l'accord de Monsieur le Ministre ayant en charge ce secteur.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE (la «société»).»

Version anglaise:

«**Art. 1.** The company is established in the form of a «société anonyme» under the name of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE (the «Company»).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.M. Valenne, L. Grégoire, P. Poskal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2003, vol. 242, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2003.

H. Hellinckx.

(015721.3/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 19.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2003.

H. Hellinckx.

(015722.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.890.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(019433.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 79.384.

Cession de part

Entre les soussignés:

1) Monsieur Pütz Romain, 12, rue du cinquantenaire, L-4060 Esch-sur-Alzette

2) Madame Pütz-Bordi Carine Claudia, 12, rue du cinquantenaire, L-4060 Esch-sur-Alzette.

Il a été convenu ce qui suit:

Monsieur

cède par la présente sous la garantie de fait et de droit une (1) part sociale qui lui appartient dans la société à responsabilité limitée CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l., avec siège social à Bridel, pour le prix de 124,- euros, a Madame Pütz-Bordi Carine, prédésignée, ici présente et ce acceptant.

Mme Bordi est propriétaire des parts sociales qui lui sont cédées à partir d'aujourd'hui, et a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et seront productives.

A compter du jour de la signature des présentes il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le prix de la cession a été payé à l'instant même.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019464.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GREEN HEAVEN S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 69.239.

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GREEN HEAVEN S.A. avec siège social à 38, avenue du X Septembre constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (L), en date du 25 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable domicilié à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire la société GREEN HEAVEN S.A., domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Karine Le Goff, administrateur de société, domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Préposé expose:

1. qu'il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05687. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019421.2/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CREDIPOP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.413.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq avril.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CREDIPOP S.A. avec siège social à 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire la société GREEN HEAVEN S.A., domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Karine Le Goff, administrateur de société, domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des administrateurs Monsieur Guy Feite et COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A.
2. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des précédents.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Transfert du siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs Monsieur Guy Feite et COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A. et de leur donner décharge pleine et entière pour la période de l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

- La société GREEN HEAVEN S.A., domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- Melle Karine Le Goff, née à Landerneau (F) le 17 mai 1973, administrateur de sociétés, domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera le 19 décembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de OXFORDSHIRE SERVICES LTD. de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour la période de l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Andrea Giuffra, né à Rome (I) le 11 janvier 1968, administrateur de sociétés, domicilié à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera le 19 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05686. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019424.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

COFIMI S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 69.464.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COFIMI S.A. avec siège social à 38, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 avril 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire la société GREEN HEAVEN S.A., domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Karine Le Goff, administrateur de société, domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des administrateurs Monsieur Guy Feite et Mlle Vanessa Roda.
2. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des précédents.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Transfert du siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs Monsieur Guy Feite et Mlle Vanessa Roda et de leur donner décharge pleine et entière pour la période de l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

- La société GREEN HEAVEN S.A., domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- Mlle Karine Le Goff, née à Landerneau (F), le 17 mai 1973, administrateur de sociétés, domiciliée à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'an 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour la période de l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Andrea Giuffra, né à Rome (I) le 11 janvier 1968, administrateur de sociétés, domicilié à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05682. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019426.3/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GANTT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.261.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019429.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LOCAREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 36.450.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD00557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SQUAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.349.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE00081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(019469.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SQUAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mars 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Irène Acciani décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019468.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

NOUVELLE OPTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 61.760.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019441.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

AZURO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.622.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg en avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(019470.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

AQUITAINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.929.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg en avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(019472.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

AQUITAINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.929.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg en avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(019473.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

AQUITAINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.929.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg en avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(019474.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.989.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 14 mai 2002

Les actionnaires:

- approuvant les rapports soumis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour les exercices de la Société clôturés au 31 décembre 2001;
- approuvent les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001;
- donnent décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandats pour les exercices clôturés au 31 décembre 2001;
- décident de nommer Monsieur Dieter Enkelmann, demeurant à Rebstrasse 10, CH-8703 Erlenbach, Suisse, en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002;
- décident de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Madame Irène Salvi, Monsieur Michel Lies, Monsieur Guy Harles, Monsieur Marcel Kaufmann, Monsieur Stefan Schroeder et Monsieur Philipp D. Hoch pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002;
- décident de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019550.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

BARILLA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019477.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

BARILLA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2003

- Les bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- La démission de Monsieur Fabrizio Fedolfi, directeur de sociétés, demeurant à 7, Via de Galimberti, I-43100 Parma en tant qu'administrateur a été acceptée par l'Assemblée Générale et décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 28 avril 2003.
- Monsieur Cesare Mora, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Via Mantova, 166, I-43100 Parma a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
- Les mandats d'administrateur de M^e Alex Schmitt, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, M^e Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019475.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SMITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.277.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(019478.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

IMEX TRADING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 54.359.

M. Laurent Fisch, avocat, de résidence à Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, nommé liquidateur de la société IMEX TRADING S.A. par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 24 octobre 2000,

informe qu'à la date du 23 avril 2003, il a démissionné de son poste de liquidateur de la société sus-mentionnée;

informe qu'à partir du 23 avril 2003, la société ne sera plus domiciliée à l'adresse de son étude à L-2016 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Pour publication au Mémorial

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019548.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

MADLA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.935.

EXTRAIT

Il résulte de quatre courriers envoyés à la société MADLA INTERNATIONAL HOLDING S.A. en date du 31 mars 2003 que:

- Mademoiselle Alexia Meier, Monsieur Graham J. Wilson et Monsieur François Manti ont démissionné en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- AUDILUX LIMITED a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019476.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LUXIVER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.301.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(019479.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GANTT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.261.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(019480.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.115.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée lors de l'enregistrement du bilan de la société au 31 décembre 2001, à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04522 et déposé au registre de commerce et des sociétés, le 12 mars 2003, numéro L030007220.4

En effet, il convenait de lire que le bénéfice de l'exercice 2002 d'un montant de 1.140.552,- LUF a été affecté de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	1.140.552,- LUF
Réserve légale (5 %)	57.027,- LUF
Bénéfice à reporter	<u>1.083.525,- LUF</u>

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019715.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PLACINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 31.182.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019481.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

BRADBURY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1655 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 80.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(019528.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 52.947.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2000, laquelle a eu lieu au siège social de la Société, Monsieur Etienne Mouthon, demeurant à 16, rue Rouget de Lisle, F-92600 Aisnières, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Chopin. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2000 de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Etienne Mouthon, administrateur de sociétés, demeurant à 16, rue Rouget de Lisle, F-92600 Aisnières;
- Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Monsieur Claude Radoux, conseiller économique, demeurant au 6, avenue des Archiducs, L-1135 Luxembourg;
- Madame Simone Retter, maître en droit, demeurant au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour le conseil d'administration

S. Retter

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019524.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 52.947.

Il résulte d'une lettre en date du 31 décembre 2002 que Monsieur Etienne Mouthon, demeurant à Chemin Bezaly 3, CH-1247 Anières, Suisse, a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 31 décembre 2002.

Depuis, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Monsieur Claude Radoux, conseiller économique, demeurant au 6, avenue des Archiducs, L-1135 Luxembourg;
- Madame Simone Retter, maître en droit, demeurant au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour le conseil d'administration

S. Retter

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019526.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

MORTAGUENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 86.044.

Monsieur José Dias Barbosa informe de sa décision de démissionner de son poste de gérant de la MORTAGUENSE, S.à r.l., à Remich autorisation d'établissement n 96797 à compter du 15 avril 2003.

Grevenmacher, le 26 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00556. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019533.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

TECHNO GAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 89.315.

Se sont rassemblées en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de la Société TECHNO GAMA S.A. avec siège social à Esch-sur-Alzette, qui fut constituée suivant acte notariel le 27 septembre 2002, enregistré au registre de commerce et des sociétés au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le Numéro 89.315.

La Présidence de l'assemblée est menée par Madame Biagioni Liviana.

Secrétaire est nommé Monsieur Agostini David.

Scrutateur est nommé Mademoiselle Diouf Aita.

Par la signature de la liste de présence, résulte la présence respectivement la représentation de tous les associés.

Les associés présents qui représentent la totalité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Révocation du conseil d'administration.
2. Décharge aux anciens administrateurs.
3. Nomination nouveau conseil d'administration.
4. Nomination d'administrateur-délégué.
5. Pouvoir de signature.

Première résolution

Révocation du conseil d'administration

Ont donné leur démission en tant qu'administrateurs:

- a. Monsieur Renato Agostini, directeur d'entreprise, demeurant à L-3782 Tétange, 3A, rue du Parc;
- b. Monsieur David Agostini, employé, demeurant à L-3782 Tétange, 3A, rue du Parc;
- c. Monsieur Eric Manfredi, employé, demeurant à F-54400 Longwy, 52, rue Jean Jaurès;
- d. Mademoiselle Aita Diouf, étudiante, demeurant à L-3660 Kayl, 37, rue du Moulin.

Deuxième résolution

Décharge aux anciens administrateurs.

Troisième résolution

Nomination nouveau conseil d'administration.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Juergen Schmidt, D-5452 Landscheid, 47, Grosslittgerstrasse;
- b) Madame Suzanne, Francine Melmer, L-3660 Kayl, 37, rue du Moulin
- c) Mademoiselle Aita Diouf, L-3660 Kayl, 37, rue du Moulin

Quatrième résolution

Nomination de l'administrateur-délégué.

Monsieur Juergen Schmidt, employé, D-5452 Landscheid, 47, Grosslittgerstrasse est nommé administrateur-délégué.

Cinquième résolution

Pouvoir de signature.

Changement article 9 des statuts.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur-délégué Monsieur Juergen Schmidt, employé, D-5452 Landscheid, 47, Grosslittgerstrasse et de l'administrateur Madame Suzanne, Francine Melmer, L-3660 Kayl, 37, rue du Moulin, ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

La séance est levée à 19.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jour mois et an qu'en tête des présentes.

L. Biagioni / D. Agostini / A. Diouf

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

*Liste des présences**Assemblée Générale Extraordinaire du sept avril 2003*

Se sont constitués en assemblée générale extraordinaire:

	Actions	Signatures
1) Renato Agostini	51	Signature

2) David Agostini	9	Signature
3) Eric Mafredi	15	Signature
4) Aita Diouf	25	Signature
Présences	<u>100/100</u>	

L. Biagioni / D. Agostini / A. Diouf

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03613. – Reçu 87 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019484.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SUNSTAR CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 86.025.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNSTAR CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(019535.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 44.295.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

PREWOS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.534.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège social le 2 avril 2003 que:

- La démission de Monsieur Frank Schaffner avec effet au 31 janvier 2003 en tant qu'administrateur a été acceptée et que décharge pleine et entière lui a été accordée et que Madame Colette Sadler, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal a été nommée comme administrateur avec les mêmes pouvoirs et que son mandat arrive à terme avec celui des autres administrateurs.

- La composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- M. Stefano Pessina, ingénieur, avec adresse au 44, boulevard d'Italie, Monte-Carlo, Monaco;

- Mlle Ornella Barra, avec adresse au 44, boulevard d'Italie, Monte-Carlo, Monaco;

- M. Ian G. Cooper, directeur financier, avec adresse à Alliance House, 2, Heath Road, Weybridge, KT13 8AP Surrey, Royaume-Uni;

- M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, avec adresse au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mme Colette Sadler, employée, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs expirent lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019725.3/312/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

HUMAN RESOURCES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 44.628.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

(019561.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

HUMAN RESOURCES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 44.628.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

(019562.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.575.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 14 mai 2002

Les actionnaires:

- approuvant les rapports soumis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour les exercices de la Société clôturés au 31 décembre 2001;

- approuvent les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001;

- donnent décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandats pour les exercices clôturés au 31 décembre 2001;

- décident de nommer Monsieur Dieter Enkelmann, demeurant à Rebstrasse 10, CH-8703 Erlenbach, Suisse, en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002;

- décident de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Madame Irène Salvi, Monsieur Michel Lies, Monsieur Guy Harles, Monsieur Marcel Kaufmann, Monsieur Stefan Schroeder et Monsieur Philipp D. Hoch pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002;

- décident de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019553.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GESTELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(019606.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MATPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.265.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour la société

Signature

(019624.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MATPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.265.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société
tenue en date du 24 mars 2003 à 11.00 heures au siège social de la société*

Troisième résolution

Bien que les pertes cumulées dépassent au moins 75 % du capital social, l'Assemblée décide, à l'unanimité, la continuité des activités de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019622.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PROMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03184, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(019607.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.963.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 11 février 2003 le siège social de JULIUS BAER MULTICOOPERATION est:

JULIUS BAER MULTICOOPERATION

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

avec effet au 14 avril 2003.

Pour JULIUS BAER MULTICOOPERATION

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019639.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BIOMEDIC LABORATORIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.923.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour la société

Signature

(019628.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BIOMEDIC LABORATORIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.923.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 19 mars 2003 à 16.00 heures au siège social de la société

Troisième résolution

Bien que les pertes cumulées dépassent au moins 75 % du capital social, l'Assemblée décide, à l'unanimité, la continuité des activités de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019627.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CREADRIVE, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 90.356.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 6 février 2003

Monsieur Emmanuel Vivier est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la société. Il disposera pour ce faire du pouvoir de signature co-obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019625.3/522/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

EUROFONPROFIT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.586.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. José Luis Campos Echeverria, GESTPROFIT S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 Madrid,
- M. Rogelio Canas Repesa, GESTPROFIT S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 Madrid,
- M. José Carlos Castromil Barreras, GESTPROFIT S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 Madrid,
- M. José Luis Granada Andres, GESTPROFIT S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 Madrid.

Pour EUROFONPROFIT, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019643.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

GRAND BAIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 60.395.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CHAMERON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 62.728.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CATERING ENTERPRISES INTERNATIONAL HOLDING LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.740.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature

Un mandataire

(019638.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.911.

In the year two thousand and three, on the sixth day of March
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WB-STAM FUNDING, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 90.923;

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on the 27th of February, 2003,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it is single partner of WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., (the «Company»), with its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated the 24th of December, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company in an amount of EUR 1,412,500.- (one million four hundred and twelve thousand five hundred Euro) from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,425,000.- (one million four hundred and twenty-five thousand Euro) by way of creation and issue of 14,125 (fourteen thousand one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) per share. The single partner declares to subscribe and fully pay up the 14,125 (fourteen thousand one hundred and twenty-five) shares to be issued by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

It follows from a report issued on the 27th of February, 2003, by Mr Patrick Fox, authorised representative of WB-STAM LA GAUDE, L.L.C., who valued the contributed assets and liabilities, that the net asset value of the single partner is worth at least EUR 1,412,500.-.

A copy of the above document, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the single partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

Second resolution

The single partner resolves to decrease the subscribed share capital of the Company in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) from its amount of EUR 1,425,000.- (one million four hundred and twenty-five thousand Euro) to EUR 1,412,500.- (one million four hundred and twelve thousand five hundred Euro), by cancellation of 125.- (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) per share, held by the Company itself, following the contribution in kind of all the assets and liabilities of the single partner in accordance with the first resolution.

Third resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the single partner of the Company resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall be reworded as follows:

«**Art. 6.** The subscribed share capital is set at EUR 1,412,500.- (one million four hundred and twelve thousand five hundred Euro) represented by 14,125 (fourteen thousand one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) per share each.»

Capital Duty - Estimation of costs

The contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the law of 29th December, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There also appeared:

WB-STAM PROPERTY, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 27th February, 2003,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it is the debtor of a claim held against it by the single partner under a shareholder advance agreement dated 27th December, 2002, governed by the laws of Luxembourg, and which is contributed by the single partner, as part of its assets, to the Company and that it accepts the transfer of that claim to the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WB-STAM FUNDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 90.923;

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2003.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter qu'il est l'associé unique de la société WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., (la «Société»), avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.412.500,- (un million quatre cent douze mille cinq cents euros), du montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) jusqu'à EUR 1.425.000,- (un million quatre cent vingt-cinq mille euros), par voie de création et d'émission de 14.125 (quatorze mille cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune. L'associé unique déclare souscrire et libérer entièrement les 14.125 (quatorze mille cent vingt-cinq) parts sociales à émettre par voie d'apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Sur base du rapport d'évaluation élaboré le 27 février 2003 par Monsieur Patrick Fox, représentant de WB-STAM LA GAUDE, L.L.C., qui a évalué les actifs et passifs apportés, il s'avère que l'actif net de l'associé unique a une valeur d'au moins EUR 1.412.500,-.

Une copie du rapport d'évaluation, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 12.500,- de son montant de EUR 1.425.000,- (un million quatre cent vingt-cinq mille euros), à EUR 1.412.500,- (un million quatre cent douze mille cinq cents euros), par l'annulation de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, détenues par la Société elle-même, suite à l'apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs par l'associé unique conformément à la première résolution.

Troisième résolution

L'associé unique décide, en conséquence de la première et de la deuxième résolution, de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme à EUR 1.412.500,- (un million quatre cent douze mille cinq cents euros), représenté par 14.125 (quatorze mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Droit d'apport - Estimation des frais

L'apport en nature consistant en l'apport de l'universalité des actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

A également comparu:

WB-STAM PROPERTY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter qu'il est le débiteur d'une créance détenue à son encontre par l'associé unique conformément à un contrat d'avance d'associé (shareholder advance agreement) du 27 décembre 2002 soumis à la législation luxembourgeoise, qui est apportée par l'associé unique, faisant partie de ses actifs, à la Société et qu'il accepte le transfert de cette créance à la Société en respect de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mischo, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

G. Lecuit.

(019705.3/220/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

WB-STAM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

G. Lecuit.

(019706.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.473.

EXTRACT

The Annual General Meeting of Shareholders held on March 4, 2003, took the following resolutions:

Final Dividend

The Meeting approved the payment of a final dividend of € 3,108,876.-, made up of an interim dividend of € 2,500,000.- paid in December pursuant to a Board Resolution and the remainder now by way of a final dividend of € 608,876.-.

Board of Directors

The meeting re-elected the following persons as directors for the Company: Mr Sebastiano Bazzoni (PIONEER INVESTMENT MANAGEMENT Ltd., 1, George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, IRL), Mr Giordano Lombardo (PIONEER INVESTMENT MANAGEMENT Ltd., 1, George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, IRL), Mr Dani Schaumann (PIONEER INVESTMENT MANAGEMENT SGRpA, Galleria S. Carlo 6, 20122 Milano, Italy), Mr Ernest Cravatte (WELTER CRAVATTE WURTH KINSCH, 100, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg), Mr Rémy Kremer (32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg) and Mr Luciano Balestrieri (PIONEER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg) until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on December 31, 2003.

Auditors

The meeting re-elected the auditors for the Company, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, Luxembourg, for the year beginning on January 1, 2003 and until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on December 31, 2003.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 8, 2003.

For UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. O'Brien

(The Company's Domiciliary Agent)

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019636.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

NIOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.160.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2001 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019651.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

TITAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 83.613.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2001 que le mandat des administrateurs, Madame M. P. Van Waelem, Madame M. J. Renders et FIDIGA S.A. et du commissaire aux comptes, S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019652.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.549.

(a) Il résulte d'un MEMBERSHIP INTEREST PURCHASE AGREEMENT, conclu avec effet au 13 février 2003 que l'associé unique de la société AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., est AIG EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS, L.P. un «limited partnership» établi et ayant son siège social à Wilmington, New Castle, Delaware, 2711, Centerville Road, Suite 400, Etats-Unis.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019656.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 72.015.030,-.**Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.655.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. (la Société) tenue à Luxembourg en date du 9 décembre 2002, que:

1. M. Christopher O'Brien a démissionné comme gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2002,
2. M. Bruce C. Tully, directeur de INVESTCORP INTERNATIONAL Inc., demeurant à 170, West End Ave, Apt. 28N, New York, New York 10023, Etats-Unis d'Amérique, est nommé comme nouveau gérant avec effet au 9 décembre 2002.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019657.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ALUMNI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,394.68.**Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 71.488.

In the year two thousand and three, on the seventh of February.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Anders Cedermark, company director, residing in St. Eriksgatan 99, SE-113 31 Stockholm (Sweden),
 - 2) Mr Magnus Tegborg, company director, residing in Djurklouvägen 9, SE-161 39 Bromma (Sweden),
 - 3) Mr Björn Robertsson, company director, residing in Egnahemsvägen 30, SE-174 46 Sundbyberg (Sweden),
 - 4) Mr Jonas Mannerfelt, company director, residing in Ohmans Väg 23, SE-134 40 Gustavsberg (Sweden),
- all here represented by Ms Anne Céline Huart, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies established on February 6, 2003.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of ALUMNI INTERNATIONAL, S.à r.l., with registered office at 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (hereafter the «Company»), incorporated by notarial deed of August 20, 1999, published in the Mémorial, Recueil C n° 865 of November 18, 1999.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand three hundred ninety-four comma sixty-eight Euro (EUR 12.394,68) divided into five hundred (500) shares of twenty-four comma seventy-eight thousand nine hundred thirty-six Euro (EUR 24,78936) each, owned as follows:

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| * Mr Anders Cedermark, prenamed | 200 shares |
| * Mr Magnus Tegborg, prenamed. | 200 shares |

* Mr Björn Robertsson, prenamed	50 shares
* Mr Jonas Mannerfelt	50 shares
Total:	500 shares

III. The shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by one thousand six hundred eighty-five comma sixty-seven thousand six hundred forty-eight Euro (EUR 1.685,67648), in order to raise it from its present amount of twelve thousand three hundred ninety-four comma sixty-eight Euro (EUR 12.394,68) to fourteen thousand eighty comma thirty-five thousand six hundred forty-eight Euro (EUR 14.080,35648), by creation and issue of sixty-eight (68) new shares, with a nominal value of twenty-four comma seventy-eight thousand nine hundred thirty-six Euro (EUR 24,78936) each. The new issued shares do not entitle to profits realised during the 2002 financial year and thus such shares do only entitle to dividend distributions based on profits realised from financial year 2003 onwards.

IV. All shareholders, in compliance with article 189 of the Luxembourg Commercial Law, unanimously agree to the following subscriptions:

* Mr Jan-Erik Arntzen	34 shares
* Mr George Forsman	34 shares
Total:	68 shares

Subscription - Payment

All sixty-eight (68) new shares have been subscribed by Mr Jan-Erik Arntzen, prenamed and Mr George Forsman, prenamed, and their total nominal value of one thousand six hundred eighty-five comma sixty-seven thousand six hundred forty-eight Euro (EUR 1.685,67648) has been fully paid up together with a share premium of three thousand five hundred eighty-nine comma fifty-two Euro (EUR 3.589,52) by a contribution in cash.

The amount of five thousand two hundred seventy-five comma nineteen thousand six hundred forty-eight Euro (EUR 5.275,19648), has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders unanimously resolve to amend article 5 of the articles of incorporation as follows, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The share capital is fixed at fourteen thousand eighty comma thirty-five thousand six hundred forty-eight Euro (EUR 14.080,35648), represented by five hundred sixty-eight (568) shares having a nominal value of twenty-four comma seventy-eight thousand nine hundred thirty-six Euro (EUR 24,78936) each.»

VI. The shareholders unanimously resolve to amend article 6 of the articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 6.**

§1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

§2. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Any shareholder (the «Transferor») wishing to transfer all or part of its shares to another shareholder or to a third party (the «Transferee») must inform the managers of the Company by registered mail and indicate the identity of the Transferee as well as the agreed price. The managers of the Company will then convene a shareholder's meeting within one month, in order to approve or object the planned transfer.

In case the shareholder's meeting refuses such transfer to the Transferee, the Company may repurchase the offered shares for its own account or for third parties' account to be designated. Shouldn't the Company exercise its repurchase right, all the shareholders may exercise a pre-emption right on the offered shares of the Transferor at pro rata of the number of shares they hold in the Company.

The non-exercise of the pre-emption right, in whole or in part, by one shareholder increases the pre-emption right of the other shareholders.

The repurchase and pre-emption rights must be exercised on the totality of the shares to be transferred, except otherwise agreed with the Transferor.

§3. The repurchase price or pre-emption right will be exercised at the purchase price indicated in the transfer notice. Any dispute as to whether the purchase price represents fair value which is not resolved by mutual agreement in writing, shall no later than thirty days after the shareholder's acceptance, be referred to an independent auditor appointed by the managers of the Company. The independent auditor's fees shall be shared amongst the transferor and the transferee(s) who disapproved the purchase price indicated in the transfer notice. In such case, the repurchase price of the shares shall be assessed on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the company has not been operating for three financial years, on the basis of the b/s of the last year or of the last two years.

§4. The repurchased shares, without third parties being designated, will have to be cancelled concomitantly to the share capital decrease, which has to be processed.»

VII. The shareholders unanimously resolve to amend article 9 of the articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 9.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agent.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, a board of managers is validly convened if all managers are present. Any decision shall be adopted by a simple majority of the present managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

VIII. The shareholders unanimously resolve to amend article 12 of the articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 12.** Collective decisions, and in particular the following decisions, are validly taken insofar they are adopted by the shareholders representing at least three-fourths of the share capital of the Company:

- * issue of convertible debt instruments carrying a right of option, or other securities, the holding of which may entitle to shares in the Company,
- * election of a manager;
- * distribution of dividends;
- * sale or listing on a stock exchange or any other market place at the condition the legal form of the Company is changed into a «société anonyme»;
- * all decisions that relate to investments beyond the main business area;
- * raising of loan or other credit facility or granting of security in excess of SEK 500,000.-
- * pledging of assets or other securities where such pledging relates to assets of a value in excess of SEK 500,000.-;

However, decisions to amend the articles of association like the change of the business object of the Company, as well as decisions to wind-up and liquidate the Company have to be adopted by a majority of shareholders representing at least three-fourths of the share capital of the Company.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) M. Anders Cedermark, administrateur de sociétés, résidant à St. Eriksgatan 99, SE-113 31 Stockholm (Suède),
- 2) M. Magnus Tegborg, administrateur de sociétés, résidant à Djurklouvågen 9, SE-161 39 Bromma (Suède),
- 3) M. Björn Robertsson, administrateur de sociétés, résidant à Egnahemsvägen 30, SE-174 46 Sundbyberg (Suède),
- 4) Mr Jonas Mannerfelt, administrateur de sociétés, résidant à Ohmans Väg 23, SE-134 40 Gustavsberg (Suède),

tous ici représentés par Mme Anne Céline Huart, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 6 février 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seules associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ALUMNI INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité ayant son siège social au 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 20 août 1999, publié au Mémorial C n° 865 daté du 18 novembre 1999.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (EUR 12.394,68), divisé en cinq cent (500) parts de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six Euros (EUR 24,78936) chacune, détenues comme suit:

* M. Anders Cedermark, prénommé	200 parts
* M. Magnus Tegborg, prénommé	200 parts
* M. Björn Robertsson, prénommé	50 parts
* M. Jonas Mannerfelt, prénommé	50 parts
Total:	500 parts

III. Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence de mille six cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-sept mille six cent quarante-huit Euros (EUR 1.685,67648), afin de le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (EUR 12.394,68) à quatorze mille quatre-vingt virgule trente-cinq mille six cent quarante-huit Euros (EUR 14.080,35648), par la création et l'émission de soixante-huit (68) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six Euros (EUR 24,78936) chacune. Les parts nouvellement émises ne donnent droit à aucun profit réalisé au cours de l'année sociale 2002 et, par conséquent donnent uniquement droit à une distribution de dividendes basée sur les profits réalisés à partir de l'année sociale 2003.

IV. Conformément à l'article 189 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, tous les associés acceptent à l'unanimité les souscriptions suivantes

* M. Jan-Erik Arntzen	34 parts
* M. George Forsman	34 parts
Total:	68 parts

Souscription - Paiement

Les soixante-huit (68) nouvelles parts ont été souscrites par M. Jan-Erik Arntzen, prénommé et par M. George Forsman, prénommé, et leur valeur nominale totale de mille six cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-sept mille six cent quarante-huit Euros (EUR 1.685,67648) a été entièrement libérée en même temps qu'une prime d'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante-deux Euros (EUR 3.589,52), par apport en liquide.

Le montant de cinq mille deux cent soixante-quinze virgule dix-neuf mille six cent quarante-huit Euros (EUR 5.275,19648), a été entièrement libéré par apport en liquide et est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts, afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatorze mille quatre-vingt virgule trente-cinq mille six cent quarante-huit Euros (EUR 14.080,35648), représenté par cinq cent soixante-huit (568) parts ayant une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six Euros (EUR 24,78936) chacune.»

VI. Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«Art. 6.

§1. S'il n'existe qu'un seul associé, les parts de la Société sont librement cessibles.

§2. S'il existe plusieurs associés, les parts ne peuvent être transférées que par application de l'article 189 de la Loi.

Tout associé (le «Cédant») désirant transférer tout ou partie de ses parts à un autre associé ou un tiers (le «Cessionnaire») doit en informer les gérants de la Société par courrier recommandé, en indiquant l'identité du Cessionnaire ainsi que le prix convenu. Les gérants de la Société réuniront alors une assemblée des associés dans le mois, afin d'approuver ou de rejeter le transfert projeté.

Au cas où l'assemblée refuse ce transfert au Cessionnaire, la Société peut racheter les parts proposées, pour son propre compte, ou pour le compte de tiers qui devront être désignés. Si la Société n'exerce pas son droit de rachat, tous les associés pourront exercer un droit de préemption sur les parts proposées, au pro rata du nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Le non-exercice du droit de préemption, en tout ou en partie, par un associé, augmente le droit de préemption des autres associés.

Les droits de rachat et de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts à transférer, sauf s'il en est convenu autrement avec le Cédant.

§3. Le droit de rachat ou de préemption sera exercé au prix d'acquisition indiqué dans la notice de transfert. Toute controverse relative au caractère équitable du prix d'acquisition qui n'est pas résolue par un accord amiable établi par écrit sera portée devant un auditeur indépendant nommé par les gérants de la Société, au plus tard dans les 30 jours après l'acceptation par les associés. Les honoraires de l'auditeur indépendant seront partagés entre le Cédant et le(s) Cessionnaire(s) ayant refusé le prix d'acquisition indiqué dans la notice de transfert. Dans ce cas, le prix de rachat des parts sera déterminé sur base de la moyenne des bilans des trois dernières années sociales et, si la Société n'opère pas encore depuis 3 ans, sur base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

§4. Les parts rachetées, sans indication de tiers, seront annulées et une réduction de capital concomitante sera opérée.»

VII. Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 9 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«Art. 9.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est valablement réuni si tous les gérants sont présents. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

VIII. Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 12 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«Art. 12. Les décisions collectives, et en particulier les décisions suivantes, sont valablement adoptées par les associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société:

* Emission d'instruments de dette convertibles portant un droit d'option, ou d'autres titres dont la possession peut donner des droits dans la Société,

* Nomination d'un gérant,

* Distribution de dividendes;

* Vente ou cotation en bourse ou sur tout autre marché financier si la société est préalablement transformée en société anonyme;

* Toutes décisions relatives à des investissements en dehors du domaine d'activité principal;

* Prêt ou toute autre facilité de crédit ou octroi de sûreté excédant la somme de SEK 500,000,-

* Mise en gage d'actifs ou autres titres se rapportant à des actifs ayant une valeur excédant la somme de SEK 500,000,-;

Cependant, les décisions de modifier les statuts, telles que la modification de l'objet de l'activité de la Société, ainsi que les décisions de dissoudre ou liquider la Société devront être adoptées par une majorité d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.»

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Huart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 65, case 9. – Reçu 52,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

J. Elvinger.

(019555.3/211/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

ALUMNI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 71.488.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(019557.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

HEAVY DUTY CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.876.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour HEAVY DUTY CONSULT S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(019663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 92.819.

In the year two thousand and three, on the fourth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of PATRI PARTICIPATIONS, a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 18th of February 2003, in process of registration at the Luxembourg Trade Register section B, not yet published in Mémorial C and whose Articles of Incorporation have never been amended.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Mes-sancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 5 (five) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by contribution in cash of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) by the issue of 1 (one) new share with a par value of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro), together with a share premium amounting to EUR 58,500.- (fifty-eight thousand five hundred euro) and a legal reserve amounting to EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro)

2.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by contribution in cash of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) by the issue of 1 (one) new share with a par value of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro), together with a share premium amounting to EUR 58,500.- (fifty-eight thousand five hundred euro) and a legal reserve amounting to EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Second resolution

It is decided to admit the sole partner PATRINVEST, société en commandite par actions, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, to the subscription of the 1 (one) new share.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon PATRINVEST, société en commandite par actions, prenamed, declared to subscribe to the 1 (one) new share and to have it fully paid up by payment in cash, together with the share premium and the legal reserve, so that from now the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro), as was certified to the undersigned notary.

The subscriber declared that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro), as share premium for an amount of EUR 58,500.- (fifty-eight thousand five hundred euro) and as legal reserve for an amount of EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) represented by 6 (six) shares of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PATRI PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 5 (cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social par apport en numéraire d'un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) à EUR 15.000,- (quinze mille euro) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euro), ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 58.500,- (cinquante-huit mille cinq cents euro) et paiement d'une réserve légale pour un montant de EUR 1.500,- (mille cinq cents euro).

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire d'un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) à EUR 15.000,- (quinze mille euro) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euro), ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 58.500,- (cinquante-huit mille cinq cents euro) et paiement d'une réserve légale pour un montant de EUR 1.500,- (mille cinq cents euro).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, PATRINVEST, société en commandite par actions, représentée par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, à la souscription de 1 (une) part sociale nouvelle.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite PATRINVEST, société en commandite par actions, prénommée;

a déclaré souscrire à 1 (une) part sociale nouvelle, et la libérer intégralement en numéraire, ainsi qu'à la prime d'émission et à la réserve légale, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le souscripteur a déclaré que la valeur totale de l'apport fait à Patri Participations, société à responsabilité limitée, doit être considéré comme du capital pour un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euro), comme prime d'émission pour un montant de EUR 58.500,- (cinquante-huit mille cinq cents euro) et comme réserve légale pour un montant de EUR 1.500,- (mille cinq cents euro).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euro) divisé en 6 (six) parts sociales de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 16CS, fol. 80, case 5. – Reçu 625 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(019545.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.819.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(019546.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 15.659.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 87.157.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 22 avril 2003 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Manuel Marasi de son poste d'administrateur de notre société.
 - Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à M. Manuel Marasi pour la période de son mandat.
 - Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur:
 - Jean-Nicolas Burnel, Maître en droit, demeurant 35, rue de Bourgogne à L-1272 Luxembourg
- et
- Pierre-Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Viville (Belgique).

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05844. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019695.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FLAMINIA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 82.972.

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FLAMINIA CONSULTING S.A., R. C. B numéro 82.972, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 8 janvier 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du troisième alinéa de l'article 3 des statuts concernant l'objet social.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le troisième alinéa de l'article 3 des statuts concernant l'objet social est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'analyse, la programmation, la conception de programmes, l'étude d'implantations, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultance informatique, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros ou en détail, la location de tous matériels, systèmes, programmes se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, de conseils et, plus généralement, toutes opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images, de médias.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(019996.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

FLAMINIA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 82.972.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 469 du 28 avril 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(019998.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

LEINAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.238.

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LEINAD HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 80.238, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C 689 du 29 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 3 avril 2003 et du 12 avril 2003;

- au journal «Lëtzebuurger Journal» du 3 avril 2003 et du 12 avril 2003;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Décision de prononcer la dissolution de la société.

2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3) Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation de la société.

4) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.100 (trois mille cent) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, seulement 2 (deux) actions sont représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Ceccotti, S. Rocha, C. Bitterlich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(020050.2/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**NETC, S.à r.l., NOSEDA'S EXPERTISE AND TRADING COMPANY,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 93.114.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jacques Nosedà, expert en santé publique, demeurant à F-75015 Paris, 7, rue de Dantzig, né à Neuilly-sur-Seine, le 29 janvier 1954.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NOSEDA'S EXPERTISE AND TRADING COMPANY, en abrégé NETC, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'expertise en santé publique, la consultation et la médiation en matériel, équipements et structures médicales,
- l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur de patrimoines mobilier et immobilier propres,

En outre, elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Jacques Nosedá, expert en santé publique, demeurant à F-75015 Paris, 7, rue de Dantzig, né à Neuilly-sur-Seine, le 29 janvier 1954, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature,
- Le siège social est établi à L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Nosedá, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 78, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 avril 2003.

P. Decker.

(020077.3/206/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

R.E.S.P.O.N.S.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach/Mersch, 1, Daebecht.

R. C. Luxembourg B 93.096.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Pierre Olivier, ingénieur civil, architecte, né à Mons, (Belgique), le 15 février 1962, demeurant à L-7430 Fischbach/Mersch, 1, Daebecht.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de R.E.S.P.O.N.S.E., S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le conseil immobilier, la promotion immobilière, l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Pierre Olivier, ingénieur civil, architecte, demeurant à L-7430 Fischbach/Mersch, 1, Daebecht.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ six cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-7430 Fischbach/Mersch, 1, Daebecht.

2.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Pierre Olivier, ingénieur civil, architecte, né à Luxembourg, le 15 février 1962, demeurant à L-7430 Fischbach/Mersch, 1, Daebecht.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Olivier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2003, vol. 522, fol. 23, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2003.

J. Seckler.

(020071.3/231/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.